PR. KHALIL ZAKARIA
PROFESSEUR DE DROIT PRIVE
FSJES UCA MARRAKECH

DROIT PÉNAL MAROCAIN

Cours général à la lumière des réformes contemporaines

- *Sources et principes fondamentaux*
- *Théorie générale de l'infraction*
- *Responsabilité pénale*
- *Régime des sanctions pénales*
- *Réformes contemporaines et politique criminelle*

1ère Edition 2026

DAR AL AFAK
COPY

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

INTRODUCTION GENERALE 3
COURS N° 1 : LES FONDEMENTS DU DROIT PENAL 6
COURS 2: LES SOURCES DU DROIT PENAL MAROCAIN SELON LA CONSTITUTION DE 2011 19
COURS 3 : L'INFRACTION 30
COURS N°4 : LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'INFRACTION L'ELEMENT MATERIEL DE L'INFRACTION 49
COURS N°5 : L'ELEMENT MORAL DE L'INFRACTION 58
COURS N°6 : LE RESPONSABLE DE L'INFRACTION - Vol en réunion : articles 508, 509, 510 68
COURS 7 : LA RESPONSABILITE PENALE DES PERSONNES MORALES AU MAROC 75
COURS 8 : DES CAUSES D'IRRESPONSABILITE OU D'ATTENUATION DE LA RESPONSABILITE PENALE. 77
COURS 9 : LES CAUSES SUBJECTIVES D'IRRESPONSABILITE PENALE 84
COURS 10 : LA SANCTION DE L'INFRACTION EN DROIT PENAL MAROCAIN 89
COURS 11 : LES PEINES ALTERNATIVES EN DROIT PENAL MAROCAIN (LOI 43.22) ET LEUR PLACE DANS LA TYPOLOGIE DES SANCTIONS 93
COURS 12 : LES PEINES COMPLEMENTAIRES ET ACCESSOIRES EN DROIT PENAL MAROCAIN 100
COURS 13 :LA MESURE DES PEINES EN DROIT PENAL MAROCAIN 104
COURS 14 : LES PEINES PRONONCEES EN DROIT PENAL MAROCAIN 109
COURS 15 : LES MOYENS DE L'INDIVIDUALISATION DE LA PEINE EN DROIT PENAL MAROCAIN 114
COURS 16 : L'AMENAGEMENT DE LA PEINE EN DROIT PENAL MAROCAIN 119
COURS 17 : L'EXCLUSION DE LA PEINE EN DROIT PENAL MAROCAIN 124
COURS 18 : L'EXTINCTION DE LA SANCTION PENALE EN DROIT MAROCAIN 130
COURS 19 : LES FACTEURS CRIMINOGÈNES (LES CAUSES DU PHENOMENE CRIMINEL) 134
COURS 20 : LES ÉCOLES DE PENSÉE ET LES THÉORIES DU DROIT PÉNAL APERÇU HISTORIQUE 140
BIBLIOGRAPHIE 157
TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE 160

DAR AL AFAK



PRÉFACE

La matière pénale occupe une place singulière dans l'édifice juridique, car elle touche à l'essence même du contrat social : la protection des valeurs fondamentales et la régulation de la réaction sociale face à leur violation. Le droit pénal marocain, héritier d'une tradition pluraliste où se mêlent influences islamiques, héritage colonial et modernité législative, connaît aujourd'hui une mutation d'une ampleur inédite. Les réformes engagées au cours des dernières années – qu'il s'agisse de la consécration constitutionnelle du principe de légalité criminelle, de l'adoption des peines alternatives, de la refonte du code de procédure pénale ou de la structuration d'une politique criminelle fondée sur la donnée et la réinsertion – redessinent en profondeur les contours de notre système répressif.

Le présent ouvrage, conçu comme un cours général, entend offrir aux étudiants, aux praticiens et à tous les acteurs de la justice une analyse rigoureuse et actualisée de ces évolutions. Il s'articule autour de cinq axes qui en forment la charpente : les sources et principes fondamentaux, la théorie générale de l'infraction, la responsabilité pénale, le régime des sanctions pénales, et enfin les réformes contemporaines ainsi que la politique criminelle qui les porte.

DAR AL AFAK

Chacune de ces parties intègre les innovations législatives les plus récentes, notamment la loi n° 43.22 relative aux peines alternatives, la loi n° 03.23 modifiant le code de procédure pénale, ainsi que les textes structurant l'administration pénitentiaire et la réinsertion. L'approche adoptée, à la fois didactique et critique, s'appuie sur une lecture combinée du droit positif, de la jurisprudence et des rapports institutionnels, afin de restituer la cohérence d'un système en pleine mutation

Si le droit pénal demeure par essence un droit de la contrainte, il ne saurait se réduire à une logique exclusivement répressive. Il doit conjuguer efficacité, respect des droits fondamentaux et souci de l'avenir des personnes condamnées. C'est à cette condition qu'il peut remplir ses fonctions premières : protéger la société, punir avec justice et offrir une perspective de réinsertion.

Puisse cet ouvrage contribuer à la compréhension d'une discipline exigeante et à la formation de juristes éclairés, conscients de la responsabilité qui est la leur dans la construction d'un État de droit respectueux de la dignité humaine.

PROFESSEUR KHALIL Zakaria